



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 72800

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par de nombreuses communes rurales de Vendée concernées par la suppression des bases de taxe professionnelle des usines de production d'eau potable dont elles ont confié par contrat la gestion à des sociétés privées. Ces collectivités se trouvent toujours pour la plupart d'entre elles dans la plus grande expectative depuis de nombreux mois, dans l'attente d'une décision de la Direction de la fiscalité locale. Cette situation leur est des plus préjudiciables, en tant que cette taxe représente une ressource importante permettant la programmation d'investissements et qu'elle met en péril leur équilibre budgétaire. Il semblerait de plus, eu égard aux éléments d'informations qui lui ont été fournis que tous les acteurs concernés du département ne connaissent pas les mêmes difficultés. En conséquence, il le remercie à nouveau de bien vouloir lui indiquer clairement les règles applicables en l'espèce relativement à l'assujettissement à la taxe professionnelle et à la détermination des bases d'imposition.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72800

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 650